

C. PCT 1453

Le 8 avril 2015

Madame,  
Monsieur,

La présente circulaire est adressée à votre office en sa qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale, d'administration chargée de l'examen préliminaire international ou d'office désigné ou élu selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Elle est aussi adressée aux organisations intergouvernementales intéressées ainsi qu'à certaines organisations non gouvernementales représentant les utilisateurs du système du PCT.

La présente circulaire porte sur la conclusion des consultations, notifiées dans la circulaire C. PCT 1441, relatives aux propositions de modification de la norme concernant le dépôt et le traitement électroniques des demandes internationales selon le PCT (annexe F des Instructions administratives du PCT).

*Description des modifications*

Les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'annexe F et à ses appendices sont exposées dans le dossier de proposition de modification suivant (voir [http://www.wipo.int/pct/efiling\\_standard/fr/pfc\\_files.htm](http://www.wipo.int/pct/efiling_standard/fr/pfc_files.htm)):

- PCT/EF/PFC 15/001 (modification de la DTD de la feuille de calcul des taxes PCT, proposition du Bureau international).

Les modifications proposées de l'annexe F et ses appendices visent à tenir compte d'un moyen supplémentaire de paiement des taxes.

/...

*Conclusion des consultations*

Les consultations prévues à la règle 89.2 du règlement d'exécution du PCT sont menées conformément à la procédure exposée à la section 2.5 de l'annexe F des Instructions administratives du PCT.

Le Bureau international, ayant examiné les observations reçues, conclut à l'acceptabilité de la proposition figurant dans le dossier de proposition de modification correspondant. Un appendice I unifié et révisé de l'annexe F des Instructions administratives du PCT figure sur le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante :

[http://www.wipo.int/export/sites/www/pct/fr/texts/pdf/july\\_2015/ai\\_dtd.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/pct/fr/texts/pdf/july_2015/ai_dtd.pdf).

*Suite du processus*

Les modifications de l'annexe F des Instructions administratives du PCT sont promulguées avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



John Sandage  
Vice-directeur général